LISTE DE CONTRÔLE DES DOCUMENTS
ÉTUDIANTS (DEMANDEURS AU CANADA)

Cette liste de contrôle des documents fait partie des formulaires que vous devez joindre à votre demande. Consultez le **guide d'instructions (IMM 5552)** pour savoir si vous devez fournir certains ou l'ensemble des formulaires et documents indiqués dans la présente liste de contrôle. Votre demande pourrait être refusée ou vous être renvoyée s'il manque des documents requis. **N'envoyez pas les documents originaux, sauf s'ils vous sont demandés. Les documents originaux ne vous seront pas retournés.**

Tous les documents rédigés dans une langue autre que le français ou l'anglais doivent être traduits. Veuillez fournir une photocopie du document et la traduction en français ou en anglais.

Important : Si vous présentez également une demande de permis de travail, vous devez également inclure les frais et les documents requis pour le traitement de votre demande. Veuillez consulter le guide approprié pour connaître les exigences relatives aux travailleurs

Rassemblez vos documents dans l'ordre indiqué dans la liste de contrôle et cochez R chaque élément.

J'ai joint les documents suivants :

	LISTE DES FORMULAIRES : Vous devez remplir, signer et dater les formulaires qui suivent.	R
1	*Demande pour modifier les conditions de séjour, proroger le séjour ou demeurer au Canada comme étudiant* (IMM 5709) **Remarque** : Si ce formulaire a été rempli à l'ordinateur, vous devez le valider pour générer une **page de codes à barres**. Si vous présentez une demande papier, veuillez imprimer et placer la page de codes à barres (page 5 de 5) sur le dessus de votre demande (ou sur le dessus de chaque demande individuelle si vous présentez une demande de groupe).	☐
2	*Recours aux services d'un représentant* (IMM 5476), s'il y a lieu **Remarque** : Veuillez remplir ce formulaire seulement si vous avez recours aux services d'un représentant autorisé, ou si vous souhaitez nommer un représentant ou retirer l'autorisation accordée à un représentant.	☐
3	*Autorisation de communiquer des renseignements personnels à une personne désignée* (IMM 5475), s'il y a lieu **Remarque :** Veuillez remplir ce formulaire **seulement si** vous autorisez Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) et l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) à communiquer de l'information sur votre dossier à une personne autre que vous.	☐
4	*Déclaration officielle d'union de fait* (IMM 5409), s'il y a lieu	☐
5	*Déclaration du gardien - Gardien pour enfants mineurs étudiant au Canada* (IMM 5646), s'il y a lieu **Remarque :** Les pages 1 et 2 du formulaire doivent être remplies pour les enfants **de moins de 17 ans** qui ont l'intention d'étudier au Canada sans être accompagnés d'un parent ou d'un tuteur légal. Le tuteur désigné doit résider au Canada.	☐
	LISTE DES DOCUMENTS : Pour chaque personne visée par la demande.	R
1	Une preuve de paiement	☐
2	PHOTOCOPIES des pages du passeport indiquant clairement **chacun des éléments suivants** : • le numéro du passeport; • les dates de délivrance et d'expiration; • le nom et la date de naissance; • le sceau apposé par les autorités canadiennes lors de votre dernière entrée au Canada; et • toutes les autres pages marquées.	☐
3	PHOTOCOPIES de vos titres de voyages ou de vos pièces d'identité (certificats de citoyenneté, certificats de naissance, certificats d'inscription au registre des étrangers) si vous n'avez pas utilisé un passeport pour entrer au Canada	☐
4	Une PHOTOCOPIE de votre document d'immigration actuel (si vous en avez un)	☐
5	Une PHOTOCOPIE de votre permis ou certificat de mariage (s'il y a lieu)	☐
6	Preuve d'acceptation ou d'inscription (notamment, sans s'y limiter, d'un **établissement d'enseignement désigné**)	☐
7	Preuve de niveau de scolarité dans un établissement d'enseignement : copies des relevés de notes (officiels ou non officiels) de vos deux dernières périodes d'études, ou une lettre du registraire si vous n'avez pas accès aux relevés.	☐

8	Si vous étudiez dans la province de Québec, la lettre d'approbation émise par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) confirmant l'acceptation de votre demande de *Certificat d'acceptation du Québec* (CAQ), ou votre *Certificat de sélection du Québec* (CSQ) en cours de validité, si votre demande de résidence permanente est traitée au Canada. **Remarque :** À compter du 13 février 2024, le MIFI a effectué une mise à jour au Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) qui contient des renseignements concernant la lettre d'attestation provinciale. Une demande de permis d'études qui n'inclut pas cette mise à jour sur le CAQ ou qui ne fournit pas la preuve qu'elle satisfait à une exception décrite dans les Instructions ministérielles ne sera pas acceptée pour le traitement.	☐
9	Preuve des fonds disponibles ou des moyens financiers	☐
10	À compter du 22 janvier 2024, toute demande de permis d'études présentée à IRCC doit maintenant être accompagnée d'une lettre d'attestation provinciale (LAP) ou d'une lettre d'attestation territoriale (LAT) de la part de la province ou du territoire d'études prévu(e). Vous devez donc soumettre une LAP/LAT, à moins d'être visé par une exception. **Remarque :** Une demande de permis d'études qui ne contient pas de LAP/LAT, ou qui ne contient aucune preuve que le demandeur est visé par une exception décrite dans les Instructions ministérielles, ne sera pas acceptée pour le traitement.	☐
	Demandeurs d'asile déboutés dont le cas est devant la Cour fédérale :	R
11	Preuve que vous n'êtes pas en mesure de subvenir à vos besoins sans aide sociale (bien-être) **Remarque :** Si vous êtes actuellement prestataire de l'aide sociale, veuillez joindre une lettre officielle émanant des services sociaux de la province indiquant que vous êtes prestataire ou joignez un talon de chèque s'il indique clairement qu'il a été émis par les services sociaux de la province.	☐
12	Preuve que vous avez présenté une demande de contrôle judiciaire de votre cas	☐